

Prix d'informatique 2017 de l'Université de Fribourg

La Fondation en faveur du développement de l'informatique de l'Université de Fribourg décerne annuellement deux prix d'informatique. Le premier récompense un travail de doctorat (prix de CHF 3'000.-) et le second un travail de Master (prix de CHF 2'000.-).

Les conditions d'admission au concours sont les suivantes :

- la recherche doit avoir été conduite dans le cadre d'une des facultés de l'Université de Fribourg;
- le domaine de recherche doit être en relation avec l'informatique et/ou ses applications;
- le travail doit avoir obtenu la mention "très bien" de la part de la faculté concernée.

Ces prix sont attribués lors de la cérémonie de remise des diplômes de la Faculté des Sciences. Les auteurs sont invités à déposer **deux exemplaires** de leurs travaux auprès du Département d'informatique de l'Université de Fribourg avec la mention "Prix d'informatique"

jusqu'au 1er septembre 2017.

Dans un premier temps, ces travaux seront soumis à l'appréciation d'un conseil de professeurs en informatique. Puis ce conseil présentera ses propositions au comité de la fondation, lequel statuera en dernier ressort.